



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quatrième session

# 184 EX/30

PARIS, le 19 février 2010  
Original anglais

Point 30 de l'ordre du jour provisoire

## **APPLICATION DE LA RÉOLUTION 35 C/75 ET DE LA DÉCISION 182 EX/54 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

### **Résumé**

Le présent document est soumis conformément à la résolution 35 C/75 et à la décision 182 EX/54. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO, depuis la 182<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé. La Directrice générale compte faire publier un addendum au présent document avant la 184<sup>e</sup> session du Conseil.

Aucune incidence financière ou administrative.

## INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'aide de l'UNESCO à l'Autorité palestinienne et aux parties prenantes concernées dans les territoires palestiniens et le Golan syrien occupé depuis juillet 2009.

2. La période à l'examen a été marquée par plusieurs faits nouveaux importants dans les territoires palestiniens occupés. En août 2009, le Gouvernement de l'Autorité palestinienne a présenté un plan biennal exposant plusieurs objectifs nationaux et politiques gouvernementales visant à mettre en place des institutions étatiques solides qui puissent apporter une réponse juste et efficace aux besoins du peuple palestinien. Les priorités de l'UNESCO en matière d'éducation, de recherche et de culture sont bien prises en compte dans ce plan.

3. Les priorités de l'UNESCO sont également bien reflétées dans le Plan d'intervention à mi-parcours de l'équipe de pays des Nations Unies, où l'éducation et la culture figurent au rang des priorités de l'aide que les Nations Unies fournissent au peuple palestinien et à ses institutions. L'UNESCO a continué à coordonner le suivi d'ensemble des activités menées par les Nations Unies dans ces domaines et s'attache à promouvoir la mise au point de programmes conjoints, tant en matière de culture que d'éducation.

4. La Partie I du présent document rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne l'aide que l'Organisation apporte, dans ses domaines de compétence, au peuple palestinien et à ses institutions. La Partie II contient des informations sur la situation des institutions éducatives et culturelles dans le Golan syrien occupé et sur l'aide de l'UNESCO à cet égard. Les informations concernant la réponse de l'UNESCO à la situation humanitaire dans la bande de Gaza sont présentées dans le document 184 EX/31.

## RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX PROGRÈS EN MATIÈRE D'AIDE DE L'UNESCO

### Éducation

5. Au cours de la période considérée, et parallèlement aux efforts éducatifs qu'elle a déployés pour répondre à la crise humanitaire à Gaza, l'UNESCO a renforcé son aide au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne, dans les quatre domaines prioritaires définis d'un commun accord lors de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne (mars 2008), à savoir : la formation des enseignants, la planification et la gestion de l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'enseignement scientifique.

6. Dans le domaine de la **formation des enseignants**, l'UNESCO a continué de fournir une assistance technique au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en vue de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de formation des enseignants (lancée conjointement par le Ministère et l'UNESCO en mai 2008) : le programme triennal d'assistance technique intitulé « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité » (3,6 millions d'euros) a débuté au printemps 2009. Il prévoit l'apport d'une assistance technique visant à mettre en place les systèmes et cadres opérationnels requis pour appliquer avec succès la stratégie de formation des enseignants, en particulier sous forme de soutien à la Commission du développement de la profession d'enseignant (CDTP). Ce soutien s'est traduit par des conseils techniques pour le développement des structures et des méthodes de travail de la CDTP, ainsi que pour l'élaboration de Normes professionnelles nationales à l'intention des enseignants. Dans le cadre de ce programme, une cérémonie de remise de bourses à 18 docteurs universitaires a été organisée à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants (5 octobre 2009) dans le but de promouvoir la condition de la profession enseignante et de renforcer la capacité du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de gérer la réforme actuelle de la formation des enseignants.

7. À l'appui de l'élaboration de **normes nationales pour les enseignants**, un voyage d'étude a été organisé du 2 au 6 novembre 2009, en Angleterre, à l'intention de certains membres de la CDTP, en coopération avec le Conseil universitaire du Royaume-Uni pour la formation des enseignants. Ce voyage avait pour objectif d'aider les participants à s'informer sur la manière dont les normes sont élaborées et appliquées au Royaume-Uni, afin d'orienter les travaux actuellement menés par la CDTP en ce qui concerne l'élaboration de normes.

8. Dans le domaine de la **planification et de la gestion de l'éducation**, l'UNESCO a aidé le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à renforcer ses compétences en matière de planification, d'administration et de gestion, tant au niveau central que décentralisé, en prêtant son concours à l'Institut national de formation pédagogique (NIET). C'est ainsi qu'ont été formés 125 chefs d'établissement scolaire nouvellement nommés à l'élaboration de plans scolaires stratégiques annuels qui permettent de concrétiser la vision et les objectifs d'ensemble du plan quinquennal du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

9. Enfin, une synthèse de **programme global de développement des capacités** a été finalisée avec le concours de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE) au début de janvier 2010. Ce programme vise à promouvoir une culture de la planification stratégique au sein du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur grâce au développement des structures organisationnelles, procédures et compétences techniques appropriées aux niveaux national et décentralisé, en vue d'améliorer la qualité de l'éducation.

10. Pour appuyer le développement de **l'enseignement scientifique**, l'UNESCO a aidé le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à mettre au point un **schéma directeur national en matière d'innovation scientifique et de technologie**. Une étude des structures et des capacités existantes dans les domaines de la science, de l'innovation et de la technologie a été menée et ses résultats ont été examinés lors d'un atelier qui a rassemblé les différentes parties prenantes à Ramallah le 2 décembre 2009. Cette étude fournira une base analytique sur laquelle l'UNESCO s'appuiera pour intensifier son soutien technique à l'élaboration et à la formulation du schéma directeur.

## Culture

11. Au cours de la période considérée, l'aide de l'UNESCO a essentiellement porté sur la sauvegarde du patrimoine culturel palestinien, ainsi que sur le renforcement du lien entre culture et développement, dans le cadre des efforts de construction nationale déployés par l'Autorité palestinienne. Une aide a été apportée au Ministère de la culture, au Ministère du tourisme et des antiquités ainsi qu'à des organisations de la société civile dans le cadre de projets extrabudgétaires ainsi que par le biais d'activités financées par le budget ordinaire.

12. Le **Programme conjoint relevant du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (F-OMD) « Culture et développement dans le Territoire palestinien occupé »**, dirigé par l'UNESCO en coopération avec la FAO, l'UNIFEM et le PNUD, et financé par le Gouvernement espagnol (pour un montant total de 3 millions de dollars des États-Unis, dont 1 million réservé à l'exécution d'activités par l'UNESCO) illustre bien ce que peut être la contribution de la culture au développement économique et à la cohésion sociale. Les activités de projet ont débuté concrètement en novembre 2009 avec la fourniture d'un appui au Ministère de la culture au titre de l'élaboration de sa stratégie sectorielle, la première du genre, qui devait être finalisée en février 2010. Le Secrétariat du F-OMD s'est rendu en mission dans les territoires palestiniens en décembre 2009 ; il a jugé positif l'état d'avancement des activités et a formulé un certain nombre de recommandations à l'intention des partenaires d'exécution.

13. La coopération avec le Ministère de la culture en vue de la sauvegarde du **patrimoine culturel immatériel palestinien** a été renforcée, le Ministère étudiant l'éventualité d'une adhésion à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003). Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer les capacités locales en matière de sauvegarde, de collecte et de

recensement de formes d'expression du patrimoine immatériel, en l'occurrence la *Hikaya* (contes populaires), une journée d'étude sur les contes populaires palestiniens a été organisée le 14 octobre, ainsi qu'une exposition sur ce même thème.

14. La réimpression de l'ouvrage intitulé « ***Inventory of cultural and natural heritage sites of potential outstanding universal value in Palestine*** » (Inventaire des sites du patrimoine culturel et naturel palestinien qui peuvent avoir une valeur universelle exceptionnelle) (2 000 exemplaires en anglais et 2 000 exemplaires en arabe) s'est achevée en octobre 2009. Étant donné l'importance de la sauvegarde des sites répertoriés dans cet inventaire, la constitution du dossier de candidature de ce qui pourrait devenir le tout premier site palestinien du patrimoine mondial, à savoir le « Lieu de naissance de Jésus : l'Église de la Nativité et la Vieille Ville de Bethléem », a débuté en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités et le Centre pour la préservation du patrimoine culturel.

### **Bethléem et son Gouvernorat**

15. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne le projet « ***Musée de la Riwaya à Bethléem*** » financé par le Gouvernement norvégien (1 323 631 dollars des États-Unis) : les travaux de construction dans les locaux du musée ont repris et devraient être achevés d'ici août 2010. En octobre 2009, d'importantes activités de conservation ont été entreprises sur le site archéologique se trouvant dans l'emprise du musée, à savoir un monastère et une citerne de l'époque byzantine. Ces activités, menées par le Ministère du tourisme et des antiquités sous la conduite technique de consultants internationaux, a donné lieu à des découvertes importantes pour l'histoire de Bethléem, qui seront pleinement intégrées dans la future collection du musée. Enfin, une quatrième et dernière phase du projet, axée sur la production audiovisuelle et la présentation de la collection du musée, a été formulée et soumise à la Norvège pour approbation.

16. Dans le cadre du projet sur la « Sauvegarde des ressources historiques et environnementales en vue du développement durable dans le Gouvernorat de Bethléem », financé par la Norvège (115 000 dollars des États-Unis), une série d'activités et d'ateliers a été organisée en décembre 2009 pour étudier la possibilité de créer un éco-musée du paysage culturel dans les environs du village de Battir, site d'une grande richesse en termes d'environnement et de culture. Ces activités, auxquelles a participé la communauté locale, ont inclus la réalisation d'une cartographie communautaire, des activités récréatives pour les enfants et les jeunes, des réunions de planification participative, des visites sur le terrain et des manifestations publiques, et ont été menées en coopération avec le Conseil municipal du village de Battir, le Gouvernorat de Bethléem, le Ministère de l'administration locale et le Ministère du tourisme et des antiquités. Dans le prolongement de ce projet, et afin de renforcer la protection des ressources culturelles et naturelles de Battir, un programme conjoint des Nations Unies pour la « Protection du paysage de Battir et de ses environs », qui fera intervenir cinq autres organismes du système des Nations Unies, est en cours d'élaboration sous la conduite de l'UNESCO.

### **Naplouse**

17. Tous les travaux de génie civil menés sur le site du projet « Rénovation de la vieille ville de Naplouse – Restauration et réutilisation adaptative du Khan al-Wakala », financé par l'Union européenne (2 387 822 dollars des États-Unis), ont été achevés en décembre 2009, de même que la réhabilitation du réseau d'égouts de Al-Qaryon, près de la mosquée Ajaj. L'UNESCO a également relancé le chantier-école (Yard School) pour la conservation du Khan, qui vise à renforcer les capacités des artisans locaux de Naplouse en matière de conservation et de restauration. L'appel d'offres pour les travaux de finition sera lancé en février 2010, ce qui marquera la dernière étape du volet « réhabilitation » du projet.

18. Un projet d'une durée de trois ans sur « La conservation et la gestion du site archéologique de Tell Balata » à Naplouse, financé par le Royaume des Pays-Bas (431 655 dollars des États-Unis) et élaboré en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités et le Département

d'archéologie de l'Université de Leyde, a fait l'objet d'un accord en décembre 2009, son lancement étant prévu au début de l'année 2010.

### **Vallée du Jourdain**

19. La note conceptuelle concernant un programme conjoint des Nations Unies d'une durée de trois ans intitulé « **Protection des moyens de subsistance et autonomisation durable des communautés rurales et de réfugiés vulnérables dans la vallée du Jourdain** », qui associe l'UNRWA, la FAO, l'UNESCO et l'UNIFEM (1 033 620 dollars des États-Unis) a été approuvée en vue d'un financement par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine en décembre 2009. La proposition de projet en bonne et due forme a été soumise au Fonds pour approbation définitive en janvier 2010.

### **COMMUNICATION ET INFORMATION**

20. L'assistance dans ce domaine a continué d'être centrée sur la promotion et la protection de médias palestiniens libres et indépendants, ainsi que sur l'accès à l'information par le biais d'un soutien à la création d'archives nationales.

21. Dans le but de **promouvoir et sauvegarder le patrimoine audiovisuel palestinien**, une mission internationale d'experts s'est rendue en Cisjordanie en août 2009 afin d'identifier les partenaires et parties prenantes clés dans le domaine de la conservation des archives audiovisuelles, d'évaluer les besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités et d'élaborer un plan d'action pour la préservation et la promotion des collections audiovisuelles. En juillet 2009, les archives photographiques et cinématographiques des réfugiés palestiniens de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont été inscrites au Registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO. Au cours de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien célébrée au Siège de l'UNESCO, le 27 novembre 2009, Mme K. Konnig Abu-Sayd, Commissaire général de l'UNRWA, a reçu le certificat d'inscription des mains du Directeur général de l'UNESCO.

22. En septembre et octobre 2009, l'UNESCO a organisé plusieurs consultations et séminaires relatifs au **projet de loi sur la radiotélédiffusion** en partenariat avec le Ministère de l'information de l'Autorité palestinienne et l'Institut de droit de l'Université de Bir Zeit. Ces rencontres ont été l'occasion d'informer les parties prenantes et autres parties concernées de diverses questions relatives à la nouvelle législation et favorisé les discussions, les retours d'informations et la collecte de données devant permettre de faire progresser la mise au point du projet de loi définitif et des dispositions réglementaires y afférentes.

23. Dans le cadre du projet « **Les femmes ouvrent la voie** », élaboré conjointement avec le réseau de médias AMIN et financé par le PIDC (20 000 dollars des États-Unis), une formation en cours d'emploi a été dispensée à 30 femmes journalistes et responsables de médias afin d'améliorer leurs perspectives de carrière, de promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi et de renforcer la protection contre le harcèlement et la discrimination.

24. L'« **Audiothèque pour les enfants** », initiative menée avec le Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit, a été achevée en décembre 2009. L'audiothèque contient 50 heures d'enregistrement en langue arabe d'histoires pour enfants palestiniennes, régionales et internationales, compilées dans un CD qui sera distribué dans les territoires palestiniens. Le projet a été mené en collaboration étroite avec les éditeurs de la région, les organisations pour enfants et les établissements d'enseignement. Le CD a été officiellement présenté lors d'une conférence de presse organisée fin novembre 2009, en présence de toutes les parties prenantes.

25. La première phase d'un projet de deux ans intitulé « **Renforcement de la démocratie participative et du dialogue public palestiniens** » (300 000 dollars des États-Unis), entrepris en

partenariat avec le réseau de médias AMIN et financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD), a été menée à bien. Cette première phase, qui visait à renforcer la participation démocratique à travers les médias et les blogs citoyens, a débouché sur le lancement, en arabe et en anglais, du premier portail de blogs palestinien utilisant un logiciel libre, l'organisation de 12 ateliers et la rédaction de deux manuels de formation. Les activités de formation ont rassemblé près de 200 participants en Cisjordanie et à Gaza, dont des journalistes, des étudiants, des membres de la société civile, des universitaires, des responsables de l'AP, des femmes et des réfugiés. La seconde phase, qui a débuté en janvier 2010, s'attache à promouvoir des débats publics participatifs et des émissions d'entretiens à la radio et à la télévision.

## SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

26. L'assistance de l'UNESCO a continué à être centrée sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du **Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC)** à Ramallah, en étant financée par le budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires de la Norvège et du FNUAP. En juillet 2009, la deuxième réunion du Conseil d'administration, co-présidée par le Ministre des affaires féminines de l'AP et l'ADG/SHS, a approuvé le programme de travail du PWRDC pour les deux années à venir. Les cinq priorités actuelles du Centre en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation sont les suivantes : la recherche, la documentation, le renforcement des capacités, la sensibilisation aux médias et la création de réseaux régionaux et internationaux. S'agissant du projet F-OMD sur « L'autonomisation des femmes dans les territoires palestiniens occupés », pour lequel l'UNESCO est institution participante, les activités ont principalement porté sur la recherche et la sensibilisation au thème de la violence contre les femmes, tant en Cisjordanie qu'à Gaza. En janvier 2010, la Norvège a confirmé son intention de continuer à financer le développement institutionnel du PWRDC et a accepté de verser une contribution de 1,3 million de dollars.

## LA SITUATION DES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

27. Un financement du Fonds-en-dépôt japonais (113 000 dollars des États-Unis) a été approuvé en mai 2009 au titre d'un projet visant à mettre sur pied un **programme de bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé** inscrits à l'Université de Damas. Ce projet, préparé en consultation étroite avec le Ministère syrien de l'enseignement supérieur et qui devrait être mis en œuvre au cours de la période 2009-2013 (quatre années universitaires), prévoit d'accorder des bourses aux étudiants inscrits dans des disciplines considérées comme décisives pour le développement futur du Golan occupé. Un plan d'exécution a été signé par le Directeur du Bureau de l'UNESCO à Beyrouth et Bureau régional pour l'éducation dans les États arabes et le Ministre de l'enseignement supérieur de la République arabe syrienne, à Damas, le 14 juillet 2009. Une réunion de coordination est prévue en février 2010 pour convenir des modalités d'attribution des bourses.

## CONCLUSION

28. Étant donné l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, la Directrice générale se propose de diffuser un addendum au présent document avant la 184<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, de manière à tenir les États membres de l'UNESCO informés du cours des événements ainsi que des mesures prises par l'Organisation face à celui-ci.